
POUR INFORMATION

Publication de mises à jour des circulaires d'information Mélanges plaquettaires traités par psoralène, Plaquettes d'aphérèse traitées par psoralène et Plaquettes d'aphérèse avec solution additive

Lettre aux clients 2024-14

Le 13 mars 2024

Bonjour,

La Société canadienne du sang mettra à jour les circulaires d'information Mélanges plaquettaires traités par psoralène, Plaquettes d'aphérèse traitées par psoralène et Plaquettes d'aphérèse avec solution additive au cours du mois de mars. Les fabricants n'ayant pas validé la résistance des poches de conservation à la force centrifuge, les plaquettes ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume, (c'est-à-dire être centrifugées, puis débarrassées de leur surnageant), à moins qu'elles ne soient transférées dans une poche convenant à la centrifugation.

Section Conservation et manipulation		
Circulaire	Version actuelle	Version de mars 2024
Mélanges plaquettaires traités par psoralène	Les mélanges plaquettaires traités par psoralène ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire centrifugés, puis débarrassés de leur surnageant).	Les mélanges plaquettaires traités par psoralène ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire centrifugés, puis débarrassés de leur surnageant), à moins qu'elles ne soient transférées dans une poche convenant à la centrifugation.
Plaquettes d'aphérèse traitées par psoralène	Les plaquettes d'aphérèse traitées par psoralène ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire centrifugées, puis débarrassées de leur surnageant).	Les plaquettes d'aphérèse traitées par psoralène ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire centrifugées, puis débarrassées de leur surnageant), à moins qu'elles ne soient transférées dans une poche convenant à la centrifugation.

Plaquettes d'aphérèse avec solution additive	Les plaquettes d'aphérèse avec solution additive ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire être centrifugées, puis débarrassées de leur surnageant).	Les plaquettes d'aphérèse avec solution additive ne doivent pas faire l'objet d'une réduction de volume (c'est-à-dire centrifugées, puis débarrassées de leur surnageant), à moins qu'elles ne soient transférées dans une poche convenant à la centrifugation.
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les versions mises à jour devraient être en ligne le 18 mars 2024. Les versions actuelles se trouvent sur la [page Web Circulaires d'information](#).

Veuillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section Hôpitaux. Si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre agente ou agent de liaison.

Cordiales salutations.

D^r Tanya Petraszko
Directrice médicale en chef des affaires médicales, services d'analyses et cellules souches